



PARLEMENT EUROPÉEN

2009 - 2014

Commission des affaires étrangères

2013/2145(BUD)

6.9.2013

AVIS

de la commission des affaires étrangères

à l'intention de la commission des budgets

sur le budget général de l'Union européenne pour l'exercice 2014 - toutes sections
(2013/2145(BUD))

Rapporteur pour avis: José Ignacio Salafranca Sánchez-Neyra

PA_NonLeg

SUGGESTIONS

La commission des affaires étrangères invite la commission des budgets, compétente au fond, à incorporer dans la proposition de résolution qu'elle adoptera les suggestions suivantes:

- déplore, en ce qui concerne la rubrique 4, la réduction substantielle de 12,5 % des crédits d'engagement ainsi que la diminution de 8,2 % des crédits de paiement par rapport au budget de 2013; souligne que même en période de discipline et de contraintes budgétaires renforcées, il est primordial de continuer à financer de manière appropriée l'ensemble des activités de l'Union européenne afin que celle-ci puisse être à la hauteur des ambitions énoncées dans le traité de Lisbonne; rappelle qu'il convient de tout mettre en œuvre pour limiter les réductions drastiques et leurs répercussions pour l'Union européenne en tant qu'acteur mondial;
2. observe que les dotations inscrites au projet de budget de 2014 ne correspondent pas aux ambitions initiales que la Commission européenne a avancées dans sa proposition de cadre financier pluriannuel pour la période 2014-2020 afin de donner à l'Union européenne un rôle important sur la scène internationale;
 3. considère, à cet égard, qu'il est de la plus grande importance de renforcer la coopération, d'accroître la coordination et de créer des synergies avec les programmes et les projets des États membres de l'Union européenne dans les pays tiers afin d'améliorer l'efficacité de l'action extérieure de l'Union et de s'adapter aux contraintes budgétaires;
 4. rappelle donc qu'il est important de s'efforcer, dans toute la mesure du possible, d'égaliser le budget de 2013 en ce qui concerne les engagements relatifs aux principaux instruments financiers de la politique étrangère de l'Union européenne, afin de veiller à ne pas affaiblir inutilement le rôle de l'Union sur la scène internationale;
 5. déplore les réductions particulières draconiennes appliquées à l'instrument européen de voisinage, qui pourraient porter gravement atteinte aux relations avec les pays du voisinage oriental et méridional, l'une des principales priorités de l'action extérieure de l'Union européenne; souligne qu'en l'absence de financement suffisant, le principe qui consiste à donner plus pour recevoir plus, mécanisme central des instruments financiers en cause, sera mis à mal de façon radicale; préconise vivement de réinjecter une partie substantielle des montants retirés des engagements relatifs à l'instrument européen de voisinage, en tenant compte également de la société civile;
 6. souligne que l'Union européenne doit d'urgence jouer un rôle actif sur la rive sud de la Méditerranée et qu'il est dans son intérêt d'intensifier la coopération et de soutenir les progrès démocratiques, les actions de règlement des conflits ainsi que le rapprochement des législations dans les pays du voisinage oriental, eu égard notamment au prochain sommet du partenariat oriental qui se tiendra à Vilnius; observe avec inquiétude que les réductions drastiques appliquées aux instruments en cause réduiront la marge de manœuvre permettant de réagir à des événements soudains et de maintenir l'assistance nécessaire pour aider les pays en transition, ce qui pourrait compromettre gravement les objectifs de l'Union européenne dans ce domaine; exprime la nécessité de continuer à soutenir l'action du secrétariat de l'Union pour la Méditerranée visant à élaborer des

projets socio-économiques concrets d'envergure régionale;

7. rappelle que les attentes et les objectifs du sommet du partenariat oriental de Vilnius devront faire l'objet d'un suivi effectif et demande, par conséquent, la mise à disposition d'une aide financière suffisante permettant à l'Union européenne de tenir ses promesses;
8. déplore que la répartition des réductions des engagements entre les instruments reste largement inexpliquée, ce qui est particulièrement déconcertant dans la mesure où l'ampleur des réductions varie considérablement selon les instruments; demande à la Commission de mieux préciser les raisons de cette répartition;
9. note que la marge de la rubrique 4 a été réduite cette année et laisse moins de latitude pour les priorités politiques; considère qu'une marge aussi faible peut limiter le rôle du Parlement dans les négociations budgétaires;
10. rappelle que la recherche de la paix et de la stabilité politique au Moyen-Orient joue un rôle fondamental dans la politique étrangère de l'Union européenne; renouvelle par conséquent sa demande de programmation à long terme et de financement suffisant de l'aide apportée à l'UNRWA, à la Palestine et au processus de paix;
11. estime que, dans un souci de transparence et d'efficacité de l'aide, la politique d'appui budgétaire direct devrait faire l'objet d'un examen critique et qu'il convient d'améliorer la qualité des audits; souligne que, dans des cas de fraude et d'abus, l'Union européenne devrait retirer l'aide financière;
12. se demande si les paiements au titre de la réserve d'aide d'urgence seront suffisants pour permettre à l'Union européenne de réagir rapidement à toute crise urgente;
13. se réjouit des économies budgétaires que le Service européen pour l'action extérieure (SEAE) a pu réaliser mais relève avec inquiétude l'augmentation des coûts et préconise l'instauration de mesures visant à l'acquisition des bâtiments des délégations si de tels achats sont justifiés sur le plan économique; salue également les efforts accomplis pour réduire le nombre de postes d'encadrement supérieur mais souligne qu'ils sont encore insuffisants; persiste à penser qu'en raison de sa situation particulière, le SEAE doit être partiellement épargné par les objectifs d'économies draconiennes imposés aux autres institutions; préconise vivement, conformément à sa recommandation sur la révision de 2013 de l'organisation et du fonctionnement du SEAE, la réalisation d'un audit systématique et approfondi pour supprimer les doublons par rapport aux structures de la Commission et du secrétariat du Conseil liées à la politique extérieure de l'Union européenne, ce qui permettrait de réduire substantiellement les dépenses administratives;
14. souligne que, conformément aux recommandations figurant dans la révision du SEAE, les représentants spéciaux de l'Union européenne (RSUE) devraient faire partie intégrante du SEAE, conformément à l'article 33 du traité sur l'Union européenne; propose une réduction de 40 % de la ligne budgétaire relative aux RSUE dans l'attente d'un accord avec le Conseil sur le transfert de cette ligne budgétaire vers le budget du SEAE.

RÉSULTAT DU VOTE FINAL EN COMMISSION

Date de l'adoption	4.9.2013
Résultat du vote final	+: 48 -: 5 0: 1
Membres présents au moment du vote final	Sir Robert Atkins, Bastiaan Belder, Elmar Brok, Tarja Cronberg, Mário David, Susy De Martini, Michael Gahler, Marietta Giannakou, Ana Gomes, Takis Hadjigeorgiou, Anna Ibrisagic, Liisa Jaakonsaari, Anneli Jäätteenmäki, Tunne Kelam, Nicole Kiil-Nielsen, Evgeni Kirilov, Wolfgang Kreissl-Dörfler, Eduard Kukan, Krzysztof Lisek, Marusya Lyubcheva, Willy Meyer, Francisco José Millán Mon, María Muñoz De Urquiza, Annemie Neyts-Uyttebroeck, Raimon Obiols, Kristiina Ojuland, Pier Antonio Panzeri, Ioan Mircea Pașcu, Tonino Picula, Mirosław Piotrowski, Cristian Dan Preda, Libor Rouček, Tokia Saïfi, José Ignacio Salafranca Sánchez-Neyra, Nikolaos Salavrakos, Jacek Saryusz-Wolski, Werner Schulz, Davor Ivo Stier, Charles Tannock, Eleni Theoharous, Geoffrey Van Orden, Nikola Vuljanić, Sir Graham Watson, Karim Zéribi
Suppléant(s) présent(s) au moment du vote final	Göran Färm, Roberto Gualtieri, Elisabeth Jeggle, Emilio Menéndez del Valle, Doris Pack, Jean Roatta, Marietje Schaake, Alf Svensson, Janusz Władysław Zemke
Suppléant(s) (art. 187, par. 2) présent(s) au moment du vote final	Dubravka Šuica